

*Initiatives ministérielles*

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Cela fera bientôt deux ans que je siége ici, monsieur le Président. Je représente la circonscription de Moody—Coquitlam. C'était . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Désolé. Vous êtes si près du député de Burnaby—Kingsway. Je viens à peine de remarquer le député. Il est plutôt loin. Il est difficile de vous voir distinctement du décor.

**M. Waddell:** J'ai pourtant fait un effort, monsieur le Président, pour me démarquer des autres hommes réunis ici en portant un costume aux couleurs printanières au lieu de l'éternel complet de serge bleue. Je vois que j'ai encore manqué mon coup.

**Des voix:** Quelle honte!

**Une voix:** Vous devriez vous tenir debout lorsque vous prenez la parole.

**M. Waddell:** Mais j'étais debout, monsieur le Président.

Je n'ai que deux observations à formuler. Lorsque le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a parlé au nom du gouvernement au sujet de l'amendement proposé par mon ami, le député de Mackenzie, qui s'y connaît en matière d'agriculture, il a, il me semble, très bien expliqué pourquoi le projet de loi sur la protection des obtentions végétales n'est pas vraiment une bonne idée pour un petit pays comme le Canada. Lorsqu'il parle de commercialisation planifiée, c'est-à-dire de la planification des ventes à long terme, cela me fait penser à un monopole. En effet, ces paroles mènent parfois à un monopole. Lorsqu'on permet à des gens de planifier leurs ventes, on se trouve à leur donner un monopole.

Le secrétaire parlementaire prétend que cet amendement abolirait des privilèges s'il était adopté. Il me semble que le projet de loi concède des privilèges. Comme il n'y a pas de privilèges à l'heure actuelle, l'amendement en donne et le projet de loi prévoit des mesures en conséquence. C'est donc un projet de loi qui annule les privilèges.

On pourrait faire une analogie avec la loi sur les médicaments brevetés. Je ne suis pas expert en matière de protection des obtentions végétales, comme peuvent le constater mes collègues. Je viens d'une circonscription urbaine et le sujet est difficile, mais je m'y intéresse du point de vue du droit international.

Je me souviens du projet de loi sur les médicaments brevetés que le gouvernement a présenté pour accorder des privilèges et des monopoles afin que les fabricants puissent planifier leurs ventes à long terme. Ce débat se

répète aujourd'hui. Et que s'est-il passé? Les prix ont monté. On n'a pas vraiment fait de nouveaux travaux de recherche au Canada, et je crois que des sociétés étrangères sont en train de prendre le contrôle de certaines entreprises canadiennes.

• (1630)

Il faut aborder le problème de l'harmonisation à l'échelle internationale, le nouvel ordre économique international. Le monde rétrécit. Un Canadien, Marshall McLuhan, a dit il y a 25 ans que nous devenions peu à peu un village global. Le gouvernement soutiendra sans doute, avec raison d'ailleurs, que nous formons aussi un village global sur le plan économique. Nous devons donc harmoniser l'économie mondiale. Je suppose que c'est raisonnable et que les choses fonctionneraient mieux s'il y avait un ordre international.

Le problème, c'est de savoir qui détient le contrôle. Qui a le monopole et les privilèges? Cela me préoccupe, cette idée d'enlever aux autres, spécialement aux pays du tiers monde, leurs ressources, leurs ressources génétiques dans ce cas, et de nous en servir. Les riches, principalement les gros entrepreneurs des pays industrialisés, de notre monde, peuvent contrôler les ressources des gens plus pauvres des pays en développement. Cela m'inquiète.

J'ai mentionné les aspects monopolistiques. Cela fait partie de cette internationalisation. L'idée de breveter une forme biologique m'inquiète aussi. Je ne crois pas que ce se soit fait au Canada. Cela ouvre la porte à toutes sortes de questions juridiques intéressantes qui sont débattues aujourd'hui dans notre monde moderne. Peut-on être propriétaire d'un être humain? Peut-on être propriétaire d'un gène? Ce sont là les questions.

Cet amendement signifie tout simplement qu'on peut accorder des certificats d'obtention, un monopole si vous préférez, qu'on peut permettre une commercialisation ordonnée pendant une longue période, mais pas pour nos aliments. Dans ce domaine, il faut garder notre programme public de phytogénétique qui, à mon avis, fonctionne très bien pour un petit pays comme le Canada. C'est ce qui m'inquiète à propos de ce projet de loi sur les obtentions végétales et c'est ce qui m'amène à appuyer l'amendement que propose le Nouveau Parti démocratique, mon parti, par l'intermédiaire du député de Mackenzie.

**M. Brian White (Dauphin—Swan River):** Monsieur le Président, je serai bref. Le député de Port Moody—Coquitlam a fait allusion à la loi sur les brevets pharmaceutiques. Je crois qu'il est important que nous signalions à la Chambre et aux Canadiens que, si nous établissons un parallèle avec la loi sur les brevets pharmaceutiques, les